

Siège social : Mairie - 71120 CHANGY - Services techniques : 10, rue de Pretin - 71120 CHAROLLES

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL du 11 décembre 2019 à CHANGY

Liste des présents			
CC DE LA CLAYETTE CHAUFFAILLES EN BRIONNAIS			
CC	T.	M Bernard GRISARD	Présent
	S.	M Dominique VAIZAND	
AMANZE	T.	M Philippe PAPERIN	
	S.	M Louis NARBOUX	Présent
BOIS SAINTE MARIE	T.	Mme Véronique DUPUIS	
	S.	Mme Denyse DANJOUX	
COLOMBIER EN BRIONNAIS	T.	M Jacky BARBIER	Présent
	S.	M Jean-Paul MALATIER	
DYO	T.	M Didier NEULAS	Présent
	S.	M Jérôme DEBARREIX	
GIBLES	T.	M Jean-Pierre BALIGAND	Présent
	S.	M Serge MALATIER	
OIROUX /S LE BOIS STE MARIE	T.	M Claude BODET	
	S.	M Serge PROST	
SAINT GERMAIN EN BRIONNAIS	T.	M Rémi BARNAUD	
	S.	M Michel SALOMON	
SAINT SYMPHORIEN DES BOIS	T.	M Jean-Pierre DUBOST	Présent
	S.	M Christian DURY	

CC LE GRAND CHAROLAIS			
CC	T.	M Gilles PERRETTE	Excusé
	S.	M Noël PALLOT	
BALLORE	T.	M Paul DUMONTET	Donne Pouvoir
	S.	M André BEAUCHAMP	
BARON	T.	M Philippe BALLIGAND	
	S.	M David DUMONTET	
BEAUBERY	T.	M Gérard DUCHET	Donne Pouvoir
	S.	M Gérard AUPOIL	
CHAMPLECY	T.	Mme Martine DESPLANS	Présente
	S.	M Maurice BARRAUD	
CHANGY	T.	M Daniel BERAUD	Présent
	S.	M Olivier DUMONTET	
CHAROLLES	T.	M Jean-Charles BLANCHARD	
	S.	M Sébastien DELORME	
FONTENAY	T.	M Hubert BURTIN	Présent
	S.	M Philippe POTIGNON	
LE ROUSSET-MARIZY	T.	M Vincent DUMOIX	
	S.	M Pierre LAPRAY	
L'HÔPITAL LE MERCIER	T.	M Georges BORDAT	
	S.	M Jean-Marc JACOB	Présent
LUGNY LES CHAROLLES	T.	M Patrick BOUILLON	Présent
	S.	M Rémi-Christophe ROCHAY	
MARCILLY LA GUEURCE	T.	M François FORET	
	S.	M Régis GAUTHERON	
MARTIGNY LE COMTE	T.	M Jean-Pierre GAUTHIER	
	S.	Mme Anne DEGRANGE	Présent
MORNAY	T.	M Christian LAROCHE	Présent
	S.	M Cyrille DUCERF	
NOCHIZE	T.	M Roger DURAND	Présent
	S.	M Daniel PACAUD	
OZOLLES	T.	M Patrice LEGER	Présent
	S.	M Jean-Pierre THEVENET	
POISSON	T.	M Joël GUYOT-DE-CAÏLA	Présent
	S.	M Jean-Paul BRIVET	

M Paul DUMONTET, donne pouvoir à M Pierre DUCERF,

M Gérard DUCHET, donne pouvoir à M Patrice LEGER,

M Jean-Bernard DESCHAMPS, donne pouvoir à M Christian LAROCHE,

M Daniel THERVILLE, donne pouvoir à M Joël GUYOT-DE CAÏLA.

PRIZY	T.	M François JOLY	Présent
	S.	Mme Martine GINET	
SAINT BONNET DE JOUX	T.	M Maurice ROUGELET	
	S.	M Hervé SOUFFLOT	
SAINT JULIEN DE CIVRY	T.	M André TREMEAUD	Présent
	S.	M Jean-Marie JOBARD	
SAINT YAN	T.	M Jean CARON	Présent
	S.	Mme Élisabeth PONSOT	
SUIN	T.	M Jean PIRET	Présent
	S.	M Sébastien AUBLANC	
VARENNE SAINT GERMAIN	T.	M Xavier BUISSON	Présent
	S.	Mme Béatrice DELAPLANCHE	
VAUDEBARRIER	T.	M Sébastien PALLOT	Présent
	S.	M Philippe DUMOIX	
VENDENESSE LES CHAROLLES	T.	M Pierre DUCERF	Présent
	S.	Mme Françoise BERTHIER	
VERSAUGUES	T.	M Louis ACCARY	Présent
	S.	M Patrick BERLAND	
VIRY	T.	M Jean-Bernard DESCHAMPS	Donne Pouvoir
	S.	M Pierre URCISSIN	
VITRY EN CHAROLLAIS	T.	M Daniel THERVILLE	Donne Pouvoir
	S.	M Paul DESPIERRES	

CC MARCIGNY			
CC	T.	M Lucien DEMEULE	
	S.	M Jean-Claude DUCARRE	
ANZY LE DUC	T.	M Jean-Marc POMMIER	Présent
	S.	M Julien DEDIEU	
MONTCEAUX L'ETOILE	T.	M Georges PROST	Présent
	S.	Mme Colette MAILLET	
CC de SEMUR			
CC	T.	M Pierre DURIAU	Présent
	S.	M André MAMESSIER	
BRIANT	T.	M Alexandre BARBIN	Présent
	S.	M Christophe ROBIN	
OYE	T.	M Bruno DUMONTET	Présent
	S.	Mme Dominique ZANETTO	
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS	T.	M Philippe JOUANIN	Présent
	S.	M Thibaut MEHU	
SAINTE FOY	T.	Mme Brigitte BARATHON	
	S.	M Christian BAUMERT	
SARRY	T.	M Frédéric MAMESSIER	Excusé
	S.	Mme Anne NEYRAND	
SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	T.	M Jean-François PEGUET	Présent
	S.	M Jean MORIN	
VARENNE L'ARCONCE	T.	M Jean-Paul LAMOTTE	Présent
	S.	M Maurice COIFFARD	

CC SAINT MERE BOITIER			
CC	T.	M Eric MARTIN	Présent
	S.	M Thierry THOMAS	
MONTMELARD	T.	Mme Danièle DUFOUR	Présente
	S.	M Jacques CHORIER	
VEROSVRES	T.	M Alain MAZILLE	
	S.	M Robert BONIN	

Le Président ouvre la séance à 20h.

- **Approbation du compte-rendu de la dernière séance :**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Présentation du bilan de piégeage 2019 :**

Le président laisse la parole à la chargée de mission.

Edith BORDAGE rappelle que pour la campagne de piégeage 2019, 12 personnes ont capturé 563 ragondins répartis sur 10 communes.

Afin d'avoir une idée sur la pression de piégeage exercée sur le territoire ces 5 dernières années, l'animatrice présente une carte bilan, il ressort que seulement 5 communes piègent régulièrement depuis 5 ans et que presque autant (6 communes) qui piégeait depuis 2/3 ans se sont arrêtées en 2019.

Afin de comprendre, ce manque de régularité et l'abandon du piégeage pour certaines communes, un contact sera pris avec celle-ci ainsi qu'avec la Fédération Des Chasseurs de Saône et Loire.

- **Reconduction pour l'année 2020 de la convention de piégeage avec la FDC71 et l'APSL :**

Le président indique que la preuve de capture est indemnisée à hauteur de 2 € jusqu'à présent et demande au comité syndical s'il reconduit à l'identique ce montant pour l'année 2020.

Accord à l'unanimité.

- **Délégation au président à signer et effectuer toutes les démarches nécessaires concernant les demandes de subventions 2020... :**

Accord à l'unanimité.

- **Bilan du contrat territorial pour l'année 2019 :**

L'animatrice laisse la parole au technicien de rivière pour présenter les travaux 2019, du fait de son congé maternité, il est plus à même d'expliquer ce qui a été réalisé.

Frédéric MARGERIN explique que les travaux « Arconce Amont 2019 » ont concerné 2 secteurs :

- Le premier secteur de travaux se trouvait sur les communes de Viry et Mornay, concernait 5 exploitants et pour un montant de 40 462,06 € il a été mis en défens 3757 mètres de berges de cours d'eau ainsi que 7 abreuvoirs et 3 passages à gué. Les travaux se sont déroulés selon trois périodes : en janvier, en juillet et en septembre 2019
- Le deuxième secteur de travaux se trouvait sur la commune de Charolles, concernait 1 exploitant et pour un montant de 13 417,20 € il a été mis en défens 1 055 mètres de berges de cours d'eau ainsi que 4 abreuvoirs dont 3 passages à gué. Les travaux se sont déroulés durant le mois de juin 2019.
-

- **Perspective du contrat territorial pour l'année 2020 :**

L'animatrice explique que pour l'année 2020, il y aura 3 zones de travaux envisagées :

- « Le Bonnet 2020 », les travaux seront réalisés sur la commune de Varenne-Saint-Germain pour un montant de 24 241 €. Il sera mis en défens 2 661 mètres de berges en clôture électrique et 395 mètres en clôture barbelé. 7 abreuvoirs seront implantés dont 4 seront des passages à gué.
- « Le Sélоре 2020 », les travaux seront réalisés sur la commune de Poisson pour un montant de 31 312,30 €. Il sera mis en défens 2 668 mètres de berges en clôture électrique. 6 abreuvoirs seront implantés dont 4 seront des passages à gué ; 2 ponceaux seront également installés.
- « L'Arconce amont 2020 », les travaux seront réalisés sur les communes de Viry, Briant, St Christophe en Brionnais et Prizy pour un montant de 27 229 €. L'implantation exacte des aménagements n'est pas encore définie car tous les éleveurs n'ont pas encore été rencontré.

Le président rappelle que le mode de contribution est calculé au prorata du nombre d'habitant des communes sur le bassin versant de l'Arconce. Il rappelle aussi que le montant par habitant était de 3,85 € pour 2019 soit le montant suivant, pour chaque communauté de communes :

- CC Le Grand Charolais :	43 814,79 €
- CC de La Clayette Chauffailles en Brionnais :	6 481,58 €
- CC de Semur en Brionnais :	4 729,46 €
- CC de Marcigny :	3 083,40 €
- CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais :	3 067,46 €
- Soit un total de :	61 176,69 €

Au vu du compte administratif 2019 et des dépenses de travaux envisagées pour 2020, le président suggère qu'il serait nécessaire d'augmenter la cotisation par habitant afin de pouvoir couvrir toutes les dépenses. Après discussion le président consultera les communautés de communes pour connaître leurs possibilités de financement des cotisations.

- **Dégrèvement de sécheresse - parcelle de zone humide**

Suite à la sécheresse d'Aout 2019, le SMAAA bénéficie d'un dégrèvement de 56 €. Le Président explique qu'une délibération est nécessaire pour pouvoir percevoir ce chèque de 56 €.

Accord à l'unanimité.

- **Questions diverses**

- section de fonctionnement : 183 535,29 €
- section d'investissement : 21 186,07 €

Après en avoir délibéré, les membres présents valident à l'unanimité le budget primitif 2019, tel que présenté ci-dessus.

- **Revalorisation du point d'indice**

Le président rappelle l'augmentation du point d'indice terminal de la fonction publique qui est passé au 1^{er} janvier 2019, de 1022 à 1027. La délibération qui fixe l'indemnité du président fait référence au point d'indice précédent soit 1022. Il convient pour être en conformité de faire référence au point d'indice terminal sans le préciser.

Après en avoir délibéré, les membres présents valident à l'unanimité la proposition de réécrire la délibération sans préciser le point d'indice, au 1^{er} janvier 2019.

- **Vote pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie :**

Le président fait part des difficultés de trésorerie, compte tenu du retard pris par les versements de subventions par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, qui ne devraient pas intervenir avant le mois de juin 2019. Une ouverture de ligne de trésorerie est donc envisagée afin de faire face à ces retards, auprès du "Crédit Agricole", pour un montant maximum de 50 000 €, au taux indicatif de 0,80 %.

Après en avoir délibéré, les membres présents valident à l'unanimité la proposition du "Crédit Agricole" et autorisent le président à prendre toute disposition et signer les documents correspondants pour l'ouverture et l'usage d'une ligne de trésorerie dans la limite des montants fixés.

- **Achat d'un cadeau pour naissance :**

Le président propose de pouvoir offrir un cadeau lorsqu'une naissance a lieu, chez un agent employé au SMAAA.

Après en avoir délibéré, les membres présents valident à l'unanimité cette proposition de pouvoir offrir un cadeau pour naissance chez un agent du SMAAA, d'un montant limité à 100 €. Ce montant est pris en compte dans le budget du SMAAA.

- **Délégation au bureau**

Afin de pouvoir prendre des délibérations lorsque cela est nécessaire, sans être obligé de réunir l'ensemble des délégués, le président propose que le comité syndical délègue au bureau la possibilité de pouvoir délibérer, pour les cas suivants :

- Pour le renouvellement du contrat à durée déterminée (CDD), pour les employés du SMAAA, lorsque leur contrat arrive à terme;
- Pour définir l'attribution de l'indemnité au receveur public;
- Pour valider l'avenant avec la fédération des chasseurs, pour la destruction des ragondins;
- Pour définir et valider les modalités d'exercice du travail à temps partiel pour les agents du SMAAA qui en font la demande ;
- Pour demander une avance sur les cotisations auprès des communautés de communes, en début d'exercice.

Après en avoir délibéré, les membres présents valident à l'unanimité, ces délégations, et autorise le bureau à voter ces délibérations et prendre toute disposition pour les rendre exutoires.

- **Présentation des travaux**

M Frédéric MARGERIN présente les différents travaux réalisés depuis 2014 ainsi que les prévisions pour 2019, sous réserve des disponibilités financières.

La séance est levée à 22h00.

Dressé le 15 mars 2019,

Le Président, Daniel BERAUD.